### COMPAGNIES DE CREDIT, PRETS, Etc

Sous cette appellation, il existe des compagnies ou sociétés dont le moindre souci est d'accorder du crédit ou de conseultir des prêts. C'est au sujet de compagnies — dont nous avon sdéja eu à nous occuper — que nous voulons dire quelques mots encore aujourd'hui.

Nous répéterons ce que nous avons déjà dit que ces compagnies en drainant l'épargne, les économies de la classe ou vrière, des employés et des marchands mêmes, promettent à leurs clients plus qu'elles ne peuvent tenir et qu'elles doivent forcément faire des dupes avant même de succomber. Elles ne peuvent gagner honnêtement les montants qu'elles s'engagent à payer en primes à ceux à qui elles délivrent des contrats ou des certificats.

Elles ne comptent que sur les abandons de contrats pour payer la forte somme à ceux qui atteignent la limite des versements ou à ceux dont le nom est désigné par le sort. Les abandons de contrats sont nécessaires et souvent provoqués, pratiqués par les compagnies elles mêmes.

Ces compagnies ne reposent sur rien; rien à la base; rien au sommet non plus. Blues n'ont aucune utilité, ne rendent aucun service et cependant elles existent, elles sont incorporées et font parade de leur charte ou lettre patente.

Nous sommes persuadés que la bonne foi du Secrétariat d'Etat a été surprise dans l'octrol de l'incorporation à ces compagnies et que la charte ou la lettre patente dont elles se prévalent, ne leur permet pas de se livrer à une exploitation qui n'a rien de commercial.

Leur genre d'exploitation est celui qui consiste à dépouiller certains de leurs clients pour en favoriser d'autres; c'est une exploitation immorale au premier chef qu'il est du devoir du gouvernement d'interdire dans le plus bref délai possible.

Les commerçants de détail se plaignent amèrement de ces prétendues compagnies de crédit où l'argent de leurs débiteurs va s'engouffrer, comme autrefois il s'en allait aux loteries. Ces loteries ont vécu ou plutôt elles sont remplacées par cet autre système des "get rich quick" que sont les compagnies de prêt. Ces dernières doivent disparaître à leur tour.

Les Boards of Trade et les Chambres de Commerce qui ont pris en mains la défense du commerce dans la question des loteries, dans celle des timbres de commerce rendraient un signalé service aux marchands en usant de leur grande influence auprès du gouvernement pour les débarrasser de cette autre plaie, de ces autres sangsues.

#### CANADIAN RAILWAY ACCIDENT CO.

On trouvera dans ce même numéro le rapport de la dixième assemblée annuelle de la Compagnie Rafilway Accident Insurance Company d'Ottawa. Le rapport des Directeurs accuse un accroissement d'affaires vraiment étonnant pendant l'année qui vient de s'écouler.

En 1904 le montant total des assurances s'est élevé à \$25,969,581, en augmentation de \$7,081,979 sur l'année précédente, avec des recettes de primes de \$244,062, en augmentation de \$57,861 sur l'année 1903. Après avoir doté le Fonds de Réserve qui maintenant s'élève à \$50,000 d'un montant généreux, après avoir porté un Fonds d'Eventualités une somme de \$10,526.12 et payé 6 p. c. de dividende annuel à ses actionnaires, il reste au crédit du compte de Profits et Pertes de la Compagnie, la jolie somme de \$26,511.47.

Le nombre d'assurés protégés par une police pendant l'année a été de 23,000 pour des sommes variant de \$250 à \$10,000 et les réclamations ont été de 2,605 pour lesquelles il a été payé \$100,876, ce qui prouve d'une façon évidente la grande utilité de la Compagnie. En outre, la garantie actuelle en faveur des assurés s'élève à la somme respectable de \$286,827.50.

Nos lecteurs pourront à l'aise des chif-

## M. le Détailleur

Vendez-vous des Cigares?

Si oui, pourquoi ne tiendriez-vous pas les marques qui se vendent rapidement, se renouvellent souvent et rapportent de bons profits?

Nous Recommandons—
NOS MARQUES

# "HOGEN MOGEN" Cigar à 5cts "ROYAL SPORT" à 10cts

CE SONT DES PRODUCTEURS D'AFFAIRES

Cela vous paiera de nous donner un ordre d'essai. Ecrivez-nous pour prix et échantillons.

## Sherbrooke Cigar Co.,

NOUS CREONS LA DEMANDE

SHERBROOKE, P. Q.